



Infraction code de la route en Italie

Par **camalex**, le **29/04/2008** à **11:29**

Je me suis rendu en Italie à PISE pour mon travail durant 2 mois avec un véhicule de location (loué en France) un VITO 6 places.
J'ai roulé entre autre dans le centre de Pise sans a priori particulier... et je viens de recevoir (par voie diplomatique...) plusieurs amendes de 111 euros pour le motif : "circulait dans une zone à circulation réglementée, sans autorisation" - relevés électroquiques - article 201 - alinéa 1 bis du code de la route Italien....
Je n'ai pas vu que cette zone était réglementée, et je ne me doutais pas que mon véhicule, pour moi genre monospace, faisait l'objet d'infractions. Je suivais le flot des voitures...
Devant le nombre importants de PV (parfois 4 par jour...) je voudrais savoir quel recours je peux avoir, étant de bonne foi..
Je vous remercie de me conseiller.
Cordialement salutations